

**CONSIGNES DE SECURITE CONCERNANT LES ACCIDENTS OU MALAISES INTERVENANTS DANS LE CADRE DES ACTIVITES DU SUAPS**  
**(cours et évènementiels, en intérieur et en extérieur)**

<b>Préambule</b>	Tout enseignant d'EPS est détenteur d'un ou plusieurs diplômes de secourisme. Il est donc considéré comme le sauveteur référent en cas de malaise ou d'accident survenant lors des activités du SUAPS qu'il encadre. Il prend en charge la victime jusqu'à l'arrivée des secours tout en restant responsable du groupe classe toute la durée prévue de son activité.
<b>Prérequis à toute forme de pratique sportive</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Tout enseignant d'EPS doit prendre connaissance : du plan d'évacuation, des accès de secours, d'une éventuelle infirmerie et de son contenu, des défibrillateurs (télécharger l'application « Staying alive »)</li> <li>✓ Avoir systématiquement un téléphone chargé</li> <li>✓ Posséder une trousse de secours « trauma »</li> <li>✓ Pour les pratiques extérieures, prendre connaissance : de l'espace de pratique, si une interdiction préfectorale est en vigueur, avoir l'autorisation de la mairie, faire preuve de bon sens en cas d'évolution météorologique</li> </ul>
<b>PROTEGER</b>	Sécuriser le lieu de l'accident afin d'éviter le suraccident
<b>EVALUER LA SITUATION</b>	<p><b>CAS 1 :</b> L'accident ne nécessite pas de prise en charge spécifique de la victime mais juste un arrêt de l'activité et/ou la conduite de la victime par une tierce personne chez un médecin ou aux urgences hospitalières afin de recevoir un avis médical.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sauf force majeure, l'enseignant ne véhicule pas la victime. Si le cas se présente, demander à un étudiant de l'accompagner.</li> <li>✓ Possibilité de faire appel à une ambulance pour véhiculer la victime aux urgences hospitalières (liste accessible via le QR code ci-dessous).</li> </ul> <p><b>CAS 2 :</b> Le malaise ou l'accident nécessite la prise en charge de la victime par les secours. Remarque : porter une attention particulière aux accidents « types » sous-estimés : traumatismes du rachis (colonne vertébrale dans son ensemble) ou crânien non visibles, perte d'équilibre ou de conscience même mineure.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Arrêter la pratique du groupe</li> <li>✓ Solliciter de l'aide (étudiants formés au secourisme)</li> </ul>
<b>ALERTER OU FAIRE ALERTE</b>	<p>En cas de doute ou bien lors du CAS 2 : appeler le 15 ou 112 (rappel : tout appel est enregistré et permet de couvrir à la fois la victime et le sauveteur) Préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'adresse</li> <li>✓ Le nom, prénom, âge, sexe de la victime</li> <li>✓ Les faits et conséquences de l'accident (être factuel)</li> <li>✓ Ne jamais raccrocher en premier !!! Rester en ligne avec le médecin régulateur jusqu'à ce qu'il raccroche.</li> <li>✓ Demander aux autres personnes présentes de guider l'arrivée des secours</li> </ul>
<b>SECOURIR</b>	Prodiguer les gestes de 1 <sup>er</sup> secours jusqu'à la prise en charge des secours
<b>CAS D'UNE VICTIME MINEURE</b>	Appeler les parents (liste accessible via le QR code ci-dessous) lors de la prise en charge par les secours
<b>DECLARER L'ACCIDENT OU MALAISE</b>	A posteriori de l'accident, le signaler au Directeur du SUAPS afin qu'il puisse le déclarer auprès de l'assurance du SUAPS